



Base de données des formations

Séance de juin 2016

Thèmes

Etat 06.06.2016

1. Est-ce qu'une catégorie diplôme devrait être créée pour les diplômes étrangers?

Proposition du service de coordination

Une catégorie supplémentaire « Diplôme étranger » serait insérée.

S'il y a des formations qui offrent (aussi) un diplôme étranger, celles-ci pourraient être attribuées ici.

Dans le champ texte du diplôme, des précisions peuvent être faites sur les diplômes étrangers, entre autres si le diplôme étranger est officiellement reconnu à l'étranger.

2. Catégories de diplôme «Autre titre» / Bachelor d'une école privée / Master d'une école privée

Proposition du service de coordination

Ces trois catégories de diplôme seront supprimées. Les diplômes Bachelor d'une école privée et Master d'une école privée ont déjà été supprimés.

Les rédactions réordonnent les diplômes qui sont ordonnés sous «Autre titre». Si le type de diplôme ne peut pas être déterminé exactement, à la place de sélectionner «Autre titre», le diplôme « attestation / certificat de cours » est attribué.

Dans des cas spéciaux, rajoutez, par exemple, dans le champ texte du diplôme la précision suivante: « Sur demande, une attestation de participation sera délivrée. »

3. Formations bilingue avec l'exemple des formations de l'Université de Fribourg

Proposition du service de coordination

Les institutions (Université et facultés de Fribourg) ont été réalisées dans une seule donnée bilingue, idem pour les formations/branches (dans les champs en FR et en DE). Résultat: la liste de résultats dans la recherche ne fait apparaître que le contenu en DE si on est connecté en DE. Et que le contenu en FR si on est connecté en FR. Toutes les offres bilingues sont saisies de manière analogue à l'Université de Fribourg.

Les rédactions concernées se concertent et saisissent les données dans chacune des langues.

4. Evaluations / examens

L'objectif de la saisie des formations des hautes écoles est que les contenus, d'une part, soient pertinents pour la décision du choix d'études, et d'autre part, favorisent les explications



organisationnelles afin de prendre une décision (guichet d'information, liens sur les admissions, etc.).

Les contenus dans le champ « évaluations / examens » sont le plus souvent généraux et se contentent de préciser qu'il y a un examen. Ils sont saisis pour le moment que pour les hautes écoles universitaires (les UNI-INFO).

Proposition du service de coordination

Dans le cadre de l'uniformisation de la saisie des formations des hautes écoles (Uni, HEP, HES), le service de coordination propose de biffer le champ « évaluations / examens » et de supprimer les données.

5. Combinaisons de branches

Proposition du service de coordination

Pour les formations HEP/HES, il devrait être mentionné de manière standard qu'il n'y a pas de possibilité de combinaison de branche (c'est une question fréquente des consultants puisque les Uni offrent la possibilité de combiner):

Exemple:

Contrairement aux formations des hautes écoles universitaires, il n'y a pas de possibilité pour les hautes écoles spécialisées et pédagogiques de combiner plusieurs branches.

6. Champ Points ECTS

Pour les formations Bachelor, Master et MAS, DAS, CAS, les crédits sont décrits dans le champ « Plan de la formation ».

Proposition du service de coordination

Le champ « Points ECTS » ne doit pas être utilisé à nouveau pour saisir les crédits. Le champ sera supprimé.

7. Quand est-ce qu'un module est saisi de manière séparée?

Dans les directives, la durée minimale pour la description d'un module a été fixée à 10 jours.

Les rédactions ont signalé qu'elles saisissent les modules de cours indépendants séparément, lorsqu'ils peuvent être suivis individuellement (également les petites offres de courte durée).

Précision: à l'avenir, les données individuelles pourront être reliées entre elles (liens entre les modules).

Proposition du service de coordination

Si un module d'une formation continue modulaire conduit à *un propre diplôme/certificat/attestation et peut être suivi indépendamment*, il devrait être saisi comme module.

Exemple:

<https://www.orientation.ch/dyn/show/2886?lang=fr&id=2856>



8. Thème „Entrée collective“ ou entrée unique

En principe, les formations qui mènent à un diplôme spécifique sont saisies dans une fiche.

Pour les cours (priorité de saisie 3), les rédactions ont la liberté de saisir des fiches qui regroupent plusieurs formations. La base de données des formations doit si possible mettre à disposition une offre complète mais elle peut être moins détaillée pour les cours.

Proposition du service de coordination

Les entrées collectives peuvent être saisies dans les cas suivants:

- Anciennes classes BOP:
Pour les classes BOP, des offres séparées devraient être saisies.
Cependant les offres de cours identiques en matière de contenu et de diplôme mais qui se différencient par la localité dans la même région linguistique ou par des dates de début peuvent être créées dans une entrée collective:
Exemple: Cours Word; 20 leçons; diverses dates ou diverses localités dans la même région linguistique: ils peuvent être saisis dans la même donnée.
- Entrées collectives pour les cours de langue dans plusieurs langues:
En principe, les cours de langue devraient être saisis par langue (but visé).
 - o Dans une donnée, différents types de cours de langue avec différents diplômes peuvent toutefois être décrits.

Exemple:

<https://www.orientation.ch/dyn/show/7370?lang=fr&id=8286>

9. Responsabilité pour des institutions qui ont des offres dans plusieurs cantons: qui prend en charge la surveillance?

La rédaction qui a le siège du fournisseur principal dans son canton doit avoir la vue globale sur les modifications de l'institution. Elle avertit les rédactions des autres cantons lorsqu'une nouvelle formation a lieu.

S'il y a des formations au-delà des frontières linguistiques, la rédaction « surveillante » informe le service de coordination. Le service de coordination assume la communication aux rédactions concernées.

Exemple:

<https://www.orientation.ch/dyn/show/2886?lang=fr&id=23638#>



Ordre du jour 8

Collaboration rédactionnelle et assurance qualité

Par région linguistique (DE et FR/IT), un groupe de rédaction pour l'assurance qualité sera formé. Ces groupes seront suivis par le service de coordination du CSFO. Les tâches principales seront l'assurance qualité de la saisie des données, le développement des lignes directrices et le développement fonctionnel et du contenu de la base de données des formations (Admin et Internet).

- FR/IT: une personne par canton
- DE: environ 7 rédacteurs/trices représentant tous les cantons. En plus, dans chaque canton est nommée une personne de référence pour la collaboration dans la base de données des formations.

Pour les formations et un échange de base entre rédactions, des séances seront organisées régulièrement avec tous les rédacteurs et rédactrices.

Cette structure et le cahier des charges seront discutés et approuvés par la commission spécialisée Information OPUC du CSFO en août 2016.

Sur la base du cahier des charges, le CSFO demandera aux cantons une représentation dans le groupe d'assurance qualité.

Précision sur la responsabilité du contenu des rédactions cantonales:

Les données doivent être saisies si possible de manière homogène par type de formation : il serait souhaitable que, dans les cantons où il y a plusieurs rédacteurs, chacun soit responsable d'un type de formation (par exemple : toutes les formations des hautes écoles dans le canton sont gérées par une même rédaction).